



# RAPPORT D'ACTIVITE

# 2024

## ASAMEH



### **Le service ASAMEH : Accueil Suivi et Accompagnement pour Mineurs Etrangers à l'Hotel**

#### **De sa création... à aujourd'hui : Un service en évolution et en restructuration**

Le service ASAMEH a été créé en octobre 2015 pour la mise à l'abri (hébergement en urgence) et pour apporter un accompagnement spécifique aux jeunes Mineurs non Accompagnés. Au début de sa création, le service était composé de trois travailleurs sociaux et se situait dans des locaux appartenant à l'association, rue Fourré à Nantes.

Le service ASAMEH s'est progressivement étoffé avec l'arrivée de professionnels supplémentaires entre octobre 2015 et mars 2018. La pluridisciplinarité était recherchée permettant un accompagnement plus adapté et diversifié (embauches d'éducateurs spécialisés, de conseillers en économie sociale et familiale et d'assistants de service sociaux).

En 2016, le service était composé de 7 professionnels dont l'un d'entre eux a été, à cette période, désigné coordinateur du service ASAMEH.

Entre 2016 et mars 2018, d'autres modifications ont vu le jour. Le coordinateur du service a été promu sur une fonction de chef de service et un coordinateur a été recruté. Durant cette période, treize professionnels composaient l'équipe du service ASAMEH.

En avril 2018, les locaux se situant rue Fourré devenant trop petits au vu de l'effectif de l'équipe, le service ASAMEH a déménagé au 64 boulevard Victor Hugo à Nantes. La recherche du bâtiment a été faite de manière à ce que le service ASAMEH soit proche des services AEMINA, ALMANA et AT'HOME.

Fin 2018, l'association a évalué qu'il fallait repenser l'organisation des services pour améliorer la qualité de la prise en charge des jeunes MNA mais aussi les conditions de travail des professionnels.

Entre décembre 2018 et janvier 2019, le service ASAMEH a accueilli les nouveaux professionnels recrutés et d'autres professionnels travaillant déjà à l'interne de l'association afin de les former sur une période de six mois avant que ces derniers intègrent le service SHAMIR, renommé à ce moment-là. Les trois résidences existaient déjà, sans professionnel spécialisé dans l'accompagnement individuel socio-éducatif. Tout au long de ce temps de formation sur le service ASAMEH, l'équipe était composée de 23 professionnels, d'un coordinateur et d'un chef de service.

Durant l'été 2018, une modification concernant le public accueilli a été réalisée. En effet, il a été constaté que les jeunes filles accueillies à l'hôtel pouvaient se mettre en danger (réseaux de prostitution notamment) et qu'elles étaient vulnérables. Les jeunes filles sont, depuis cette date, accueillies sur les collectifs. Le service ASAMEH n'accueille ainsi plus que des garçons sous mesure de tutelle et hébergés à l'hôtel ou en foyer d'urgence.

Au cours de l'année 2019, deux professionnels moniteurs-éducateurs, qui travaillaient auparavant sur des postes d'auxiliaires sociaux éducatifs sur les résidences (Frères Louis et Chapeau Berger) ont

# RAPPORT D'ACTIVITE 2024

## Nom du service

intégré le service ASAMEH afin de soutenir l'équipe sur les rendez-vous médicaux, les visites hôpitaux ainsi que les sorties de garde à vue. Leurs missions relevaient principalement de l'urgence.

En juillet 2019, l'association a souhaité réorganiser le pôle « Etranger, minorité fragile ». A partir de cette date, les professionnels formés au sein du service ASAMEH ont intégré les résidences (Frère Louis, Chapeau Berger et Sainte Luce). L'équipe d'ASAMEH était désormais composée de dix travailleurs sociaux pluridisciplinaires, d'un coordinateur et d'un chef de service.

En décembre 2019, l'association a fait le choix de recruter un psychologue pour les jeunes du pôle bénéficiant d'une mesure de tutelle.

En septembre 2020, le bail du bâtiment arrivant à terme en décembre 2020, une réflexion a eu lieu concernant l'intérêt de rechercher des nouveaux locaux pour le service. Il a été décidé de renouveler le bail et d'attendre l'élaboration du projet de pôle et du projet de service avant d'envisager un déménagement du service ASAMEH.

Durant l'année 2021, un travail d'équipe a donc été entamé sur la réflexion du futur projet de service ASAMEH pour une mise en œuvre fin 2022. Des nouveaux locaux devaient être trouvés en décembre 2022, le bail prenant fin au 31/12/2022. En parallèle, l'équipe qui composait le service a évolué puisqu'un nouveau coordinateur a pris ses fonctions et une conseillère en insertion professionnelle est venue renforcer l'accompagnement éducatif sur le volet insertion.

A la mi-décembre 2022, le service ASAMEH aurait dû déménager pour un nouveau bâtiment se situant au 5, Rue Mazagran 44000 NANTES. L'association aurait dû obtenir les clés de ce bâtiment à la fin novembre 2022. Cependant, les travaux de rénovation n'étant pas finalisés, une livraison était envisagée pour la fin mars 2023.

De ce fait, l'équipe du service ASAMEH s'est retrouvée sans locaux durant 3 semaines à la fin de l'année 2022. Depuis le 09 janvier 2023, le service bénéficie d'un bâtiment temporaire qui se situe au 1, Quai Ferdinand Favre 44000 NANTES.

Le projet social qu'avait réalisé l'équipe du service ASAMEH et qui correspondait, en partie, à la captation du bâtiment se situant au 5, Rue Mazagran à Nantes, n'ayant pas été validé, la direction a pris la décision de ne pas y installer l'équipe mais de poursuivre des recherches pour un bâtiment permettant l'accueil d'un service d'accompagnement de jeunes en logement diffus.

Fin 2023, un bâtiment se situant Rue des Olivettes à Nantes est en cours de captation pour que l'équipe s'y installe avec d'autres services de l'association.

En 2024, le projet du bâtiment situé Rue des Olivettes à Nantes est abandonné et la recherche d'un nouveau bâtiment est actée. Ce bâtiment sera trouvé au cours du dernier trimestre 2024 pour une installation début 2025. Il se situe sur l'île de Nantes.

## Table des matières

<b>La fonction du service ASAMEH dans le pôle protection de l'enfance</b> .....	- 6 -
<b>Le public accueilli</b> .....	- 6 -
<b>Les caractéristiques du public MNA :</b> .....	- 6 -
<b>Les missions du service ASAMEH</b> .....	- 7 -
<b>Les finalités du service ASAMEH</b> .....	- 7 -
<b>L'activité du service ASAMEH</b> .....	- 8 -
a. <b>L'accueil du jeune</b> .....	- 8 -
<b>L'accompagnement éducatif</b> .....	- 9 -
<b>L'histoire du service ASAMEH... un mode d'hébergement en évolution</b> .	- 10 -
<b>L'organisation du service</b> .....	- 11 -
<b>L'organigramme du service au 31.12.2024</b> .....	- 11 -
<b>Exposé du contexte 2024</b> .....	- 12 -
<b>Les chiffres du service</b> .....	- 13 -
a. <b>Présentation de la population accueillie au 31.12.2024</b> .....	- 13 -
<b>Typologie des jeunes accueillis sur le service ASAMEH en 2024</b> .....	- 14 -
<b>Nationalité des jeunes accueillis sur le service du service au 31.12.2023</b>	- 14 -
<b>Pyramide des âges des jeunes accueillis sur le service ASAMEH</b> .....	- 14 -
<b>Situation scolaire ou professionnelle des jeunes au 31.12.2024</b> .....	- 15 -
<b>Présentation des actions menées durant l'année pour les jeunes accompagnés</b> .....	- 16 -

<b>b. Pour la qualité de la prise en charge des jeunes</b> .....	- 16 -
<b>La participation des jeunes</b> .....	- 17 -
<b>Les projets ponctuels sur l'année</b> .....	- 17 -
<b>A destination des professionnels</b> .....	- 17 -
<b>Evaluation de l'action</b> .....	- 18 -
<b>c. Les conditions matérielles d'existence et le cadre de vie</b> .....	- 18 -
<b>La santé des mineurs et jeunes majeurs</b> .....	- 19 -
<b>Le lien d'attachement : relations familiales, relations aux pairs et sociales</b> -	19 -
	-
<b>La scolarité et l'insertion dans la vie professionnelle</b> .....	- 20 -
<b>L'accès à la citoyenneté par la valorisation des compétences et des centres d'intérêts personnels</b> .....	- 21 -
<b>La garantie des droits des personnes accompagnées et leur participation</b> -	21 -
	-
<b>La personnalisation de l'accompagnement, la coordination des interventions, la cohérence et la continuité des parcours</b> .....	- 21 -
<b>Les pistes de travail pour 2025</b> .....	- 22 -

## La fonction du service ASAMEH dans le pôle protection de l'enfance

### Le public accueilli

Le service ASAMEH accueille des garçons évalués par le service AEMINA, nommés Mineurs Non Accompagnés (MNA). Historiquement, seuls les jeunes ayant obtenu une tutelle suite à une saisine de tutelle intégraient le service ASAMEH. L'année 2021 a été marquée par un changement de pratiques et par l'accueil par le service ASAMEH de jeunes sous Ordonnance de Placement Provisoire (OPP) ou ayant obtenu un Jugement en Assistance Educative (JAE). Ainsi, le passage par les foyers d'urgence ou la prise en charge par le service PAMIPA n'est plus systématique. Les jeunes peuvent arriver directement sur le service ASAMEH si les besoins du jeune correspondent à l'accompagnement proposé.

Depuis l'année 2023 aura été marquée par un changement de public au sein du service, qui accueille dorénavant des jeunes femmes depuis la fin de l'année de l'année 2023. Elles sont au nombre de quatre pour le moment.

Depuis le dernier trimestre 2024 et au vu de l'arrêt des activités des services AEMINA et ALMANA, le service ASAMEH se voit orienter des jeunes provenant d'FTDA (jeunes en RP) et poursuit l'accueil de jeunes sous OPP ou sous JAE. Le service ASAMEH accueille également des jeunes provenant de d'autres établissements, soit interne, soit externe.

### Les caractéristiques du public MNA :

Plusieurs critères déterminent la qualité juridique de « mineur non accompagné » en France:

- l'origine étrangère: il s'agit de ressortissants de pays membres de l'Union européenne (UE) ou de pays tiers ne disposant pas de la nationalité française;
- l'âge : il doit s'agir d'une personne âgée de moins de 18 ans, conformément à l'article 388 du Code civil9 ;
- l'isolement: il s'agit d'individus mineurs dont « aucune personne majeure n'est responsable légalement sur le territoire national ou ne prend effectivement en charge et ne montre de volonté de se voir durablement confier l'enfant, notamment en saisissant le juge compétent ».

Les jeunes confiés au service ASAMEH bénéficient soit d'une tutelle d'état ou en attente de tutelle, soit d'une ordonnance de placement provisoire, soit d'un jugement en assistance éducative, qui reconnaît pour chaque jeune leur minorité et leur isolement. Cela les place de fait au sein du dispositif de la Protection de l'Enfance. Le Conseil Départemental, le juge, en sont les garants et confient leur prise en charge à l'ASBL.

Les jeunes accueillis, malgré des parcours différents et une identité individuelle partagent des caractéristiques communes :

L'absence de parent sur le territoire pour répondre à leurs besoins fondamentaux ;

La nationalité hors union-européenne avec des repères culturels différents de ceux de la France ;

Le projet d'installation durable en France ;

La nécessité de s'insérer professionnellement pour obtenir un titre de séjour et/ou pour devenir autonome et indépendant à leur majorité ;

Ces différentes caractéristiques impliquent également des problématiques et des besoins particuliers :

- Un niveau scolaire souvent faible, avec des lacunes importantes dans les enseignements généraux (lecture, écriture, calcul) qui nécessite du soutien ;
- Des problèmes de santé qui peuvent être inquiétants (maladies chroniques, addictions, ...) et nécessiter un suivi spécialisé ;
- Des différences culturelles à prendre en compte dans les démarches d'insertion et l'accompagnement
- Une dimension affective dans la relation éducative et la relation avec les pairs ;
- Une nécessité d'avoir une formation professionnelle afin de répondre aux critères de la préfecture d'une part, et d'être plus facilement employable, donc plus vite indépendant financièrement d'autre part.

### Les missions du service ASAMEH

Le service ASAMEH a une mission d'accompagnement global et vise l'accès à la santé, à la scolarisation et/ou à la formation professionnelle, l'accès à l'apprentissage de la langue française et l'accompagnement à la régularisation. Un travail autour de la prévention et de la sensibilisation des conduites à risque (consommation de toxiques, sexualité, réseaux sociaux, ...) fait également partie des missions. L'accompagnement doit permettre l'insertion sociale, notamment à travers les activités sportives et culturelles et permettre aux jeunes de sortir de l'isolement mais aussi d'évoluer dans son processus d'autonomisation afin de le préparer à une sortie de dispositif et à sa vie d'adulte.

Compte tenu de la polyvalence des missions, des thématiques travaillées et de la diversité des profils des jeunes, il n'y a pas de journée type d'accompagnement. Les professionnels répondent aux besoins individuels des jeunes dans l'ensemble des thématiques précédemment citées.

### Les finalités du service ASAMEH

Les finalités du service sont l'intégration, l'insertion et l'autonomie du jeune sur le territoire français. Selon l'âge et la situation du jeune, un projet est travaillé avec le jeune et le tuteur légal pour permettre

au jeune d'évoluer dans son processus d'autonomisation et envisager à terme, une sortie du dispositif de la Protection de l'Enfance (accès aux droits communs, accès au logement, repères institutionnels, ...).

Cette sortie du service peut se faire de différentes manières :

- Lors d'une réorientation vers un autre dispositif habilité à l'accueil des MNA tel que l'ETAPE, les PEP, La KAHOUA ou encore un établissement de la Protection de l'Enfance type MECS lorsque nous avons sollicité le service MNA qui a lui-même saisi la plate-forme de réorientation ;
- Lors d'une fin de contrat jeune majeur car il est évalué que le jeune ne relève plus de la Protection de l'Enfance ou qu'il ne se saisi pas de l'accompagnement proposé ou encore que le jeune demande l'arrêt de son contrat jeune majeur ;
- Lors d'une interruption de contrat jeune majeur quand le jeune est hébergé en logement autonome, FJT ou résidence et qu'une passation vers les structures de droits communs (notamment vers un Espace Départemental de Solidarité) a pu être réalisée ;
- Lors d'une ordonnance de placement au sein d'un centre éducatif fermé ou d'incarcération ;
- Lors d'un appel réalisé par le SMNA suite à l'obtention d'un JAE ;
- Lors d'un contexte de fugue prolongée (demande de main levée de tutelle effectuée par le tuteur légal).

## L'activité du service ASAMEH

### a. L'accueil du jeune

En amont de l'accueil d'un jeune, un référent éducatif est désigné pour accompagner le jeune tout au long de sa prise en charge sur le service. Le choix du professionnel qui effectuera l'accompagnement est soit décidé par le chef de service, soit échangé lors d'une réunion d'équipe afin d'envisager le professionnel qui semble le plus adapté à la situation et au profil du jeune.

Lors de l'accueil d'un jeune sur le service, un rendez-vous d'admission est programmé avec le jeune, le référent éducatif, le coordinateur ou le chef de service afin de présenter au jeune le service et le règlement de fonctionnement que le jeune doit signer. Lors de cette rencontre, le livret d'accueil est également présenté et donné au jeune. L'utilisation d'un interprète peut avoir lieu si le jeune ne comprend pas bien la langue pour lui permettre de mieux comprendre les raisons de son arrivée sur le service et une meilleure compréhension de ce que le service propose en terme d'accompagnement.

Si le jeune bénéficiait déjà d'une prise en charge éducative par un autre service, une passation peut avoir lieu entre le jeune, son ancien référent éducatif et le nouveau. Lorsque le jeune est orienté par le service FTDA, un professionnel accompagne le jeune lors du rendez-vous d'admission afin de transmettre les premiers éléments sur la situation du jeune. Le service a soit la réception d'une saisine d'orientation mais le plus souvent, il s'agit du rapport d'évaluation.

Durant l'année 2024, la commission d'orientation en interne a évolué suite à la gestion des orientations par la DEF-MNA et le passage des saisines via GPDA. Cette commission a pour objectif

d'étudier les situations (au travers des saisines d'orientation) et de valider les orientations proposées par la DEF-MNA ou de soumettre une autre orientation.

### L'accompagnement éducatif

Tout au long de la prise en charge, les référents éducatifs sont en lien avec les jeunes soit sur le service ASAMEH, soit à l'extérieur, soit au sein du logement du jeune. Les fréquences des rencontres sont définies en fonction des besoins et attentes des jeunes mais aussi en fonction de l'évaluation faite par le service. Les objectifs de la prise en charge sont échangés et définis entre le jeune et l'équipe, puis validés par le tuteur légal. Le service veille à apporter un accompagnement socio-éducatif pour permettre à chaque jeune d'être acteur et co-constructeur de son projet afin de l'aider à s'intégrer et à développer son autonomie.

Dans un souci de qualité d'accompagnement et d'expertise, l'équipe se tournait jusqu'en 2024 vers des professionnels internes au Pôle Protection de l'Enfance, notamment, le service MORINGA pour un étayage concernant la santé et le dispositif FSI concernant le soutien scolaire et les cours de FLE.

L'arrêt ou la réorganisation de ces services a entraîné pour les professionnels du service ASAMEH une modification des pratiques. En effet, ils doivent désormais se tourner vers le droit commun pour l'accès à la santé et les apprentissages de la langue, ce qui impact grandement la qualité de la prise en charge et la charge de travail. En effet, les professionnels se trouvent confronté à une pénurie de médecins traitants qui impacte la santé des jeunes et à un manque de structures permettant le soutien scolaire et l'apprentissage de la langue française.

Nous collaborons avec le SAEI quand la situation ou le profil du jeune nécessite un accompagnement renforcé.

Nous entretenons des partenariats et sollicitons des institutions adaptées aux besoins des jeunes (avocats libéraux, psychologues libéraux, médecins, thérapeutes, professeurs de FLE, ADPS, STEM0, PROXITE, TRIANGLE, Planning Familial, Passerelle logement, ...).

Lors de leur prise en charge, les jeunes sont encouragés à participer à une activité sportive et/ou culturelle permettant leur inscription dans un réseau social. Cet encouragement vise la sortie de l'isolement, la création de liens sociaux mais vise aussi à favoriser le bien-être psychologique et la gestion des émotions.

Le service propose ponctuellement au cours de l'année des sorties collectives, lors des vacances scolaires notamment. Ces temps forts ont des bénéfices autant pour les jeunes que pour les professionnels.

En effet, pour les jeunes, elles permettent la découverte de lieux et d'activités liées à la culture française. Elles offrent la possibilité d'un temps de partage et de convivialité mais aussi l'expérimentation d'un temps de groupe et des règles qui en sont inhérentes.

Pour les professionnels, elles permettent de mieux connaître les autres jeunes du service, de libérer la parole, et de partager un temps convivial avec le public. Les professionnels utilisent ces sorties comme supports éducatifs qui vont venir enrichir l'évaluation et donc l'accompagnement. Elles permettent en effet l'évaluation des comportements du jeune, l'observation des capacités et difficultés de l'adolescent mais aussi de la place du jeune au sein d'un groupe. Les éléments recueillis permettent parfois de réajuster les objectifs de la prise en charge.

Les activités qui ont pu avoir lieu au cours de l'année 2024 sont les suivantes : cinéma, musée d'histoire naturelle, activités sportives diverses (escalade, football, vélo, ...), planétarium, piscine, sortie plage, visite de la ville d'Anger, du Mont St Michel, ...

Ces temps extérieurs sont basés sur le volontariat des jeunes.

### L'histoire du service ASAMEH... un mode d'hébergement en évolution

La particularité du service était d'accueillir des jeunes sur un dispositif hôtelier qui ne permettait pas aux professionnels d'avoir un regard sur le quotidien des jeunes. Ce type d'hébergement empêchait également la mise en place d'un travail de fond en terme d'accompagnement éducatif. De plus, les jeunes ne bénéficiaient pas de présence éducative le soir et le week-end et devaient solliciter l'astreinte en cas de besoin sur ces temps-là. Par ailleurs, les jeunes pris en charge par l'ASE ne devaient pas être accueillis en structure hôtelière.

Le service ASAMEH a donc, depuis le début de l'année 2020, une volonté de proposer un autre type d'hébergement plus adapté aux besoins des jeunes. En lien avec cette volonté et afin de se mettre en conformité avec la législation, le service a poursuivi la recherche de logements de types colocations et studios afin de faire évoluer le mode d'hébergement. En lien avec les services « gestion locative » et « maintenance » de l'association, un nombre important de logements ont pu être captés.

Au 31/12/2024, l'ensemble des jeunes accueillis sur le service étaient hébergés en collocation ou en individuel dans les logements mis à leur dispositions et situés à Nantes ou son agglomération.

Le service dispose des logements suivants :

- Studio/T1/T1bis/T2 : 38
- T3 : 4
- T4 : 4
- T5 : 8

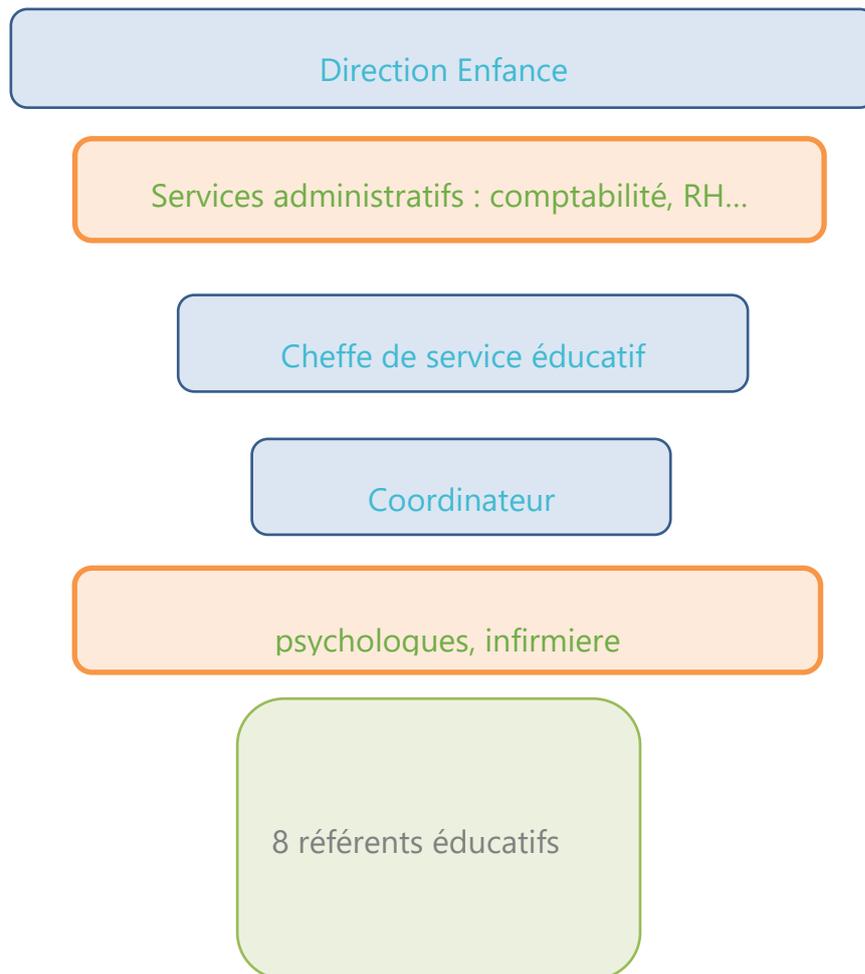
Soit 90 places en hébergement dont une place d'urgence permettant l'hébergement d'une jeune en cas de travaux dans un logement.

Au 31/12/2024, le service avait 3 jeunes en situation de sur-occupation.

### L'organisation du service

Le service ASAMEH relève des dispositions du 1er alinéa de l'article L312-1 du CASF. A ce titre, le service est autorisé à accueillir des jeunes mineurs et des majeurs sous contrat jeune majeur (jusqu'à 21 ans maximum), dont le département a la charge et qui peuvent nous être confiés dans le cadre de mesure administrative (tutelle), par l'autorité judiciaire (assistance éducative ; OPP).

### L'organigramme du service au 31.12.2024



Le service éducatif est composé de 8 référents éducatifs (éducateurs spécialisés, assistants de service social) qui ont en charge l'accompagnement global des jeunes.

Le service ASAMEH bénéficie du soutien d'une assistante administrative pour soutenir le service dans diverses tâches administratives et saisie comptable. Le temps de présence de l'assistante administrative est indispensable au bon fonctionnement du service.

Début 2024, le service accueillait une stagiaire qui a terminé son stage mi-janvier 2024.

Sur le reste de l'année 2024, le service ASAMEH n'a pas accueilli de stagiaires du fait d'un manque de place dans les locaux.

L'action socio-éducative est complétée par l'intervention de professionnels du service soin et promotion de la santé :

En janvier 2024, une psychologue a été recruté pour le service ASAMEH suite au départ des deux psychologues en 2023. Dans sa fonction clinique, elle intervenait directement auprès des jeunes à la demande des jeunes et/ou des travailleurs sociaux.

Cette professionnelle a été en arrêt maladie à partir de début juin 2024 et a démissionné et a quitté ses fonctions fin novembre 2024. Le service a fonctionné une grande partie de l'année sans psychologue, ce qui n'a pas été sans impact pour le suivi de certains jeunes.

Jusqu'à la réorganisation du service MORINGA, les infirmier(e)s intervenaient ponctuellement sur des situations particulières (problème de santé complexes) en complément du référent éducatif.

Depuis le mois de décembre 2024, le service ASAMEH bénéficie de la présence d'une infirmière à raison d'une journée par semaine.

## Exposé du contexte 2024

L'année 2024 a été marquée par la modification de la composition de l'équipe du service ASAMEH. En effet, trois salariés ayant une fonction d'accompagnant éducatif ont démissionnés au cours de l'année 2024. Ces professionnels ont été remplacé par trois contrats à durée indéterminée en lien avec le PSE et ces trois salariés ont pu être en contrat à durée indéterminée à partir de début 2025.

La psychologue du service a quitté ses fonctions fin novembre 2024 et n'a pas été remplacé dans l'immédiat. Un recrutement est envisagé pour le premier trimestre 2025.

Depuis 2021, comme indiqué précédemment, le service a fait évoluer le mode d'hébergement des jeunes avec la transformation de places hôtelières vers de l'accueil en appartement (studio ou collocation). Ce changement de mode d'hébergement permet une réelle amélioration des conditions d'accueil, permet d'évaluer l'autonomie des jeunes de manière plus fine mais aussi de travailler des objectifs en lien avec le logement et le savoir habiter. Cependant, cette modification a engendré un véritable changement de pratiques et une augmentation de la charge de travail des professionnels du service ASAMEH. En effet, l'installation, la gestion au sein des logements, le suivi dans le logement sont venus s'ajouter aux missions des professionnels.

Depuis 2021, le service est en attente de postes de référents logements afin de soutenir les référents éducatifs dans l'accompagnement au logement. A ce jour, ces postes sont validés mais le bâtiment occupé par le service ne permet pas l'embauche de ces professionnels (bâtiment non adapté).

# RAPPORT D'ACTIVITE 2024

Nom du service

Nous ne pouvons que constater la dégradation du parc immobilier du service, faute de pouvoir assurer un suivi régulier des logements.

Le recrutement de trois référents logement est envisagé pour le premier trimestre 2025.

## Les chiffres du service

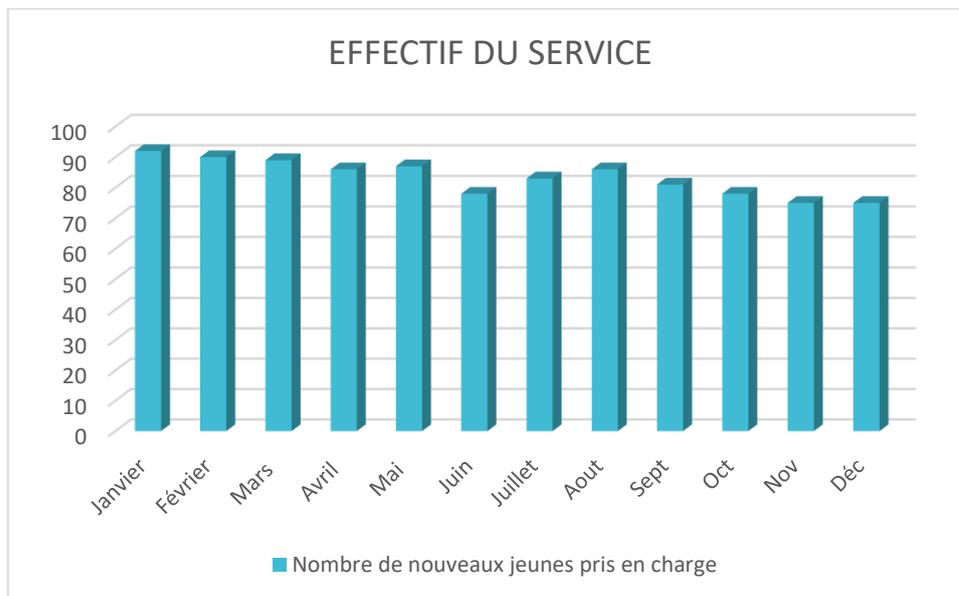
### a. Présentation de la population accueillie au 31.12.2024

Au 31.12.2024, l'effectif du service ASAMEH est de 75 jeunes.

Accueils en 2024 : 33 jeunes

Départs en 2024 : 53 jeunes

Nombre de CJM au 31.12.2024 : 29 jeunes sous CJM



On peut constater sur l'année 2024 un nombre de départ supérieur à 2023. En effet, en 2024, 21 jeunes de plus sont sortis du dispositif par rapport à 2023.

Au 31.12.2024, on compte 29 jeunes sous contrat jeune majeur, contre 54 jeunes en 2023.

Ce chiffre s'explique par le nombre de jeunes sortis et l'arrivée de jeunes mineurs.

# RAPPORT D'ACTIVITE 2024

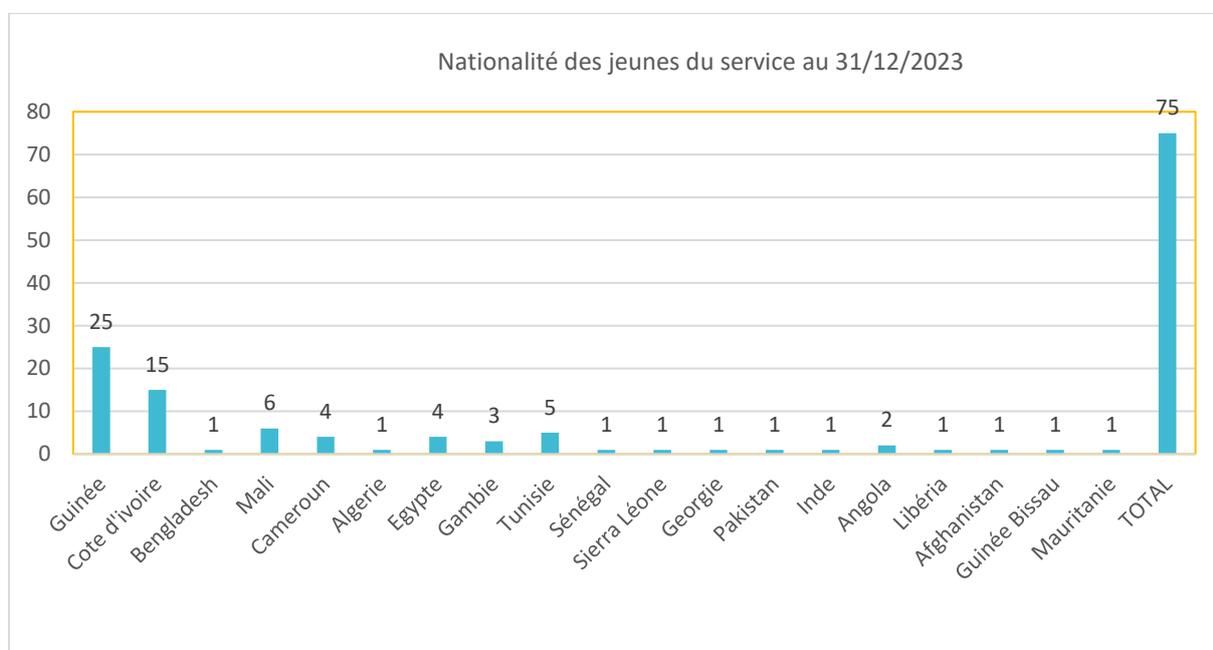
## Nom du service

### Typologie des jeunes accueillis sur le service ASAMEH en 2024

Comme nous l'évoquions précédemment tous les jeunes accueillis ont obtenu une mesure de tutelle, une ordonnance de placement provisoire, un jugement en assistance éducative. Le service accueille 4 filles et 84 garçons au 31 décembre 2024.

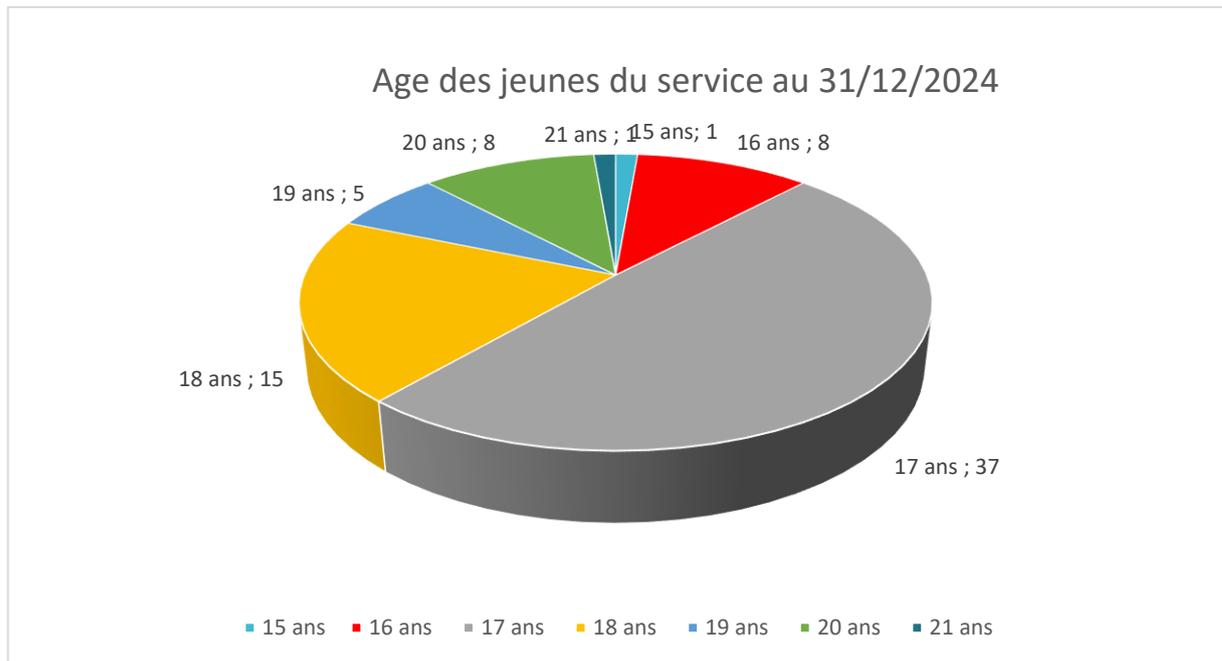
### Nationalité des jeunes accueillis sur le service du service au 31.12.2023

Au 31 décembre 2024, on constate que deux nationalités sont plus largement représentées sur le service ASAMEH : la nationalité Guinéenne et Ivoirienne. Au total 19 nationalités sont représentées contre 17 en 2023. La difficulté reste sur la charge liée aux démarches de régularisation en lien avec les modifications constantes des ambassades et consulats.



### Pyramide des âges des jeunes accueillis sur le service ASAMEH

A leur arrivée sur le service les jeunes ont, en moyenne 17 ans. Au 31 décembre 2024, l'effectif était reparti comme suit :



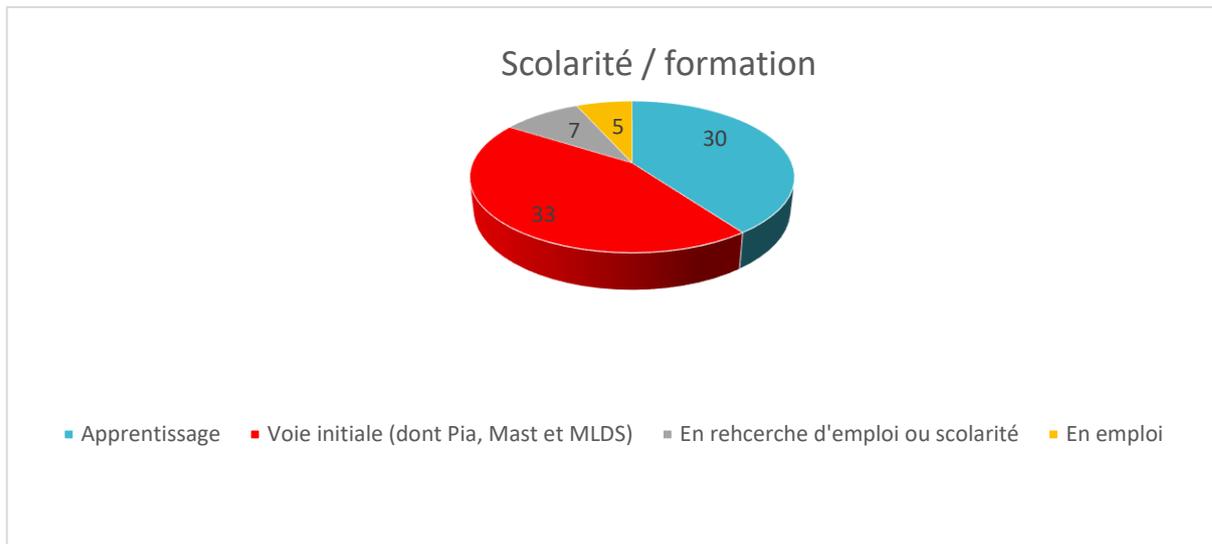
Au 31 décembre 2024, 29 jeunes bénéficient d'une prise en charge dans le cadre d'un Contrat Jeune Majeur. Ce chiffre est très différent par rapport à l'année 2023. Cette différence s'explique par le nombre de jeunes sortis et l'arrivée de jeunes mineurs.

### Situation scolaire ou professionnelle des jeunes au 31.12.2024

Au 31/12/2024, on peut constater sept jeunes sans formation/scolarité ou en recherche d'emploi, soit trois jeunes de plus qu'en 2023. Cette situation peut s'expliquer soit par l'arrivée tardive au sein du service et au manque de places dans les établissements scolaires, soit par les difficultés d'apprentissage, d'inscription dans un groupe classe mais aussi en lien avec la situation administrative ou encore à l'impossibilité du jeune à s'autoriser à réussir en raison de sa situation personnelle.

La situation scolaire et/ou professionnelle des jeunes accueillis au 31/12/2024 sur le service s'articule autour de **3 grands axes principaux** :

- La scolarité en voie initiale (Etablissements publics ou privés) ;
- L'apprentissage ;
- L'emploi.



On peut constater que 33 jeunes sont en voie initiale contre 50 jeunes en 2023. Cette différence peut s'expliquer par l'augmentation du nombre de jeunes en apprentissage en lien avec la possibilité qu'offre une signature de contrat d'apprentissage à minorité, qui permet, depuis 2024, la poursuite d'un contrat d'apprentissage à majorité malgré une régularisation non finalisée.

## Présentation des actions menées durant l'année pour les jeunes accompagnés

### b. Pour la qualité de la prise en charge des jeunes

Afin de faire évoluer la qualité de la prise en charge, le service ASAMEH a poursuivi la démarche engagée depuis 2020 de proposer un autre mode d'hébergement que l'hôtel aux jeunes accueillis. Les conditions d'accueil en hôtel n'étant pas adaptées et la législation s'étant modifiée concernant l'hébergement en structure hôtelière pour les jeunes pris en charge au titre de la protection de l'enfance, le service poursuit sa proposition d'hébergements adaptés aux besoins des jeunes (captation de logements).

L'association qui avait créé en 2021, comme nous le citons précédemment, un service « gestion locative » a, depuis 2022 permis l'amélioration des recherches et des relations partenariales avec les bailleurs sociaux et/ou privés. La création de ce service a facilité la recherche de logements pour le service.

Pour permettre de travailler des objectifs en lien avec le savoir habiter, un partenariat avec Passerelle Logement s'est poursuivi en 2024. Chaque jeune intégrant un logement qu'il soit en collocation ou en individuel est inscrit aux ateliers proposés par passerelle logement. Une

professionnelle du service ayant une appétence pour le travail éducatif axé sur le logement organise les groupes et est la « référente » de ce partenaire.

Pour compléter les actions de Passerelle Logement, le service met en place des ateliers en lien avec la thématique logement, notamment à travers l'utilisation du « Kijoulou ». Depuis l'acquisition de cet outil, deux ateliers collectifs ont eu lieu sur le service. Les retours des jeunes et des professionnels sont positifs. En 2023, deux membres de l'équipe ont été formés pour devenir ambassadeur du jeu « DILEMME ». Cet outil permet de travailler l'accompagnement à la gestion du budget. Une professionnelle formée pour animer les ateliers DILEMME a quitté ses fonctions durant l'année 2024. Il faudra envisager en 2025, la formation d'un autre professionnel.

En 2024, l'association n'a plus bénéficié du dispositif FSI qui permettait l'inscription aux cours de FLE dès l'arrivée des jeunes. Les professionnels ont pu être en difficultés pour trouver des partenaires extérieurs proposant des cours de français et/ou du soutien scolaire, ce qui a pénalisé les jeunes.

De plus, fin 2024, le service MORINGA s'est transformé et le suivi des vaccinations et des premiers dépistages ont été ralentis. Les professionnels du service ont dû gérer avec les médecins traitants ces missions.

### La participation des jeunes

Le service avait pour objectif en 2024 de mettre en place des réunions de jeunes pour permettre à chacun de s'exprimer sur ce qu'il vit sur le service, sur les choses à améliorer, sur ce qui fonctionne, sur ce qu'il y aurait à modifier et envisager avec les jeunes des pistes d'amélioration et de propositions.

En 2024, le service a lancé les élections du CVS. Douze jeunes se sont portés candidats. Le CVS sera officiellement mis en place début 2025.

### Les projets ponctuels sur l'année

Des actions collectives ont été proposées tout au long de l'année aux jeunes du service sur la base du volontariat :

Participation aux projets proposés par le CD (match de basket, partage ton foot...)

Proposition d'un planning d'activités sportives et culturelles à chaque période de vacances scolaires (Visite du Mont St Michel, d'Anger, de Trentmoult, Musée, Bowling, concert aux heures d'été, sortie vélo, plage, patinoires, jeux de société...)

### A destination des professionnels

Les professionnels ont pu participer à des séances d'analyse de la pratique une partie de l'année 2024. Le coordinateur et la cheffe de service, ont quant eux pu participer à des séances de supervision une partie de l'année 2024.

L'association a pu valider des formations à destination des professionnels pour l'année 2024. Les professionnels du service ont pu bénéficier des formations suivantes :

- « Gestion de la violence »
- « Equipier d'intervention incendie »
- « Formation 1er secours en santé mentale »
- Information à l'interne sur l'astreinte, la régularisation
- Formation sur les logiciels OCTIME et LUCA
- Intervention SSTRN : prévention des RPS dans un contexte de PSE

## Evaluation de l'action

L'évaluation de l'action du service porte sur la prise en compte de l'intérêt de l'enfant et de ses besoins fondamentaux physiques, intellectuels, sociaux et affectifs.

### c. Les conditions matérielles d'existence et le cadre de vie

Comme indiqué précédemment, les conditions d'accueil des jeunes sur le service ASAMEH ont évoluées pour l'ensemble des jeunes. En effet, le service a pu clôturer l'hébergement hôtelier qui a permis l'installation de l'ensemble des jeunes en logement.

Le service gestion locative devra en 2025 poursuivre les recherches de logements pour ls quelques places manquantes.

Au 31.12.2024, le service comptabilise 54 logements dont 38 logements individuels, 4 colocations de 2 personnes et 4 colocations de 3 personnes et 8 colocations de 4 personnes et une chambre chez l'habitant.

Au 31.12.2024, l'ensemble des jeunes du service sont hébergés en appartements.

Le nombre de logements permet au service d'héberger l'intégralité des jeunes en logements adaptés. Cette modification n'est pas sans impact sur les professionnels puisqu'elle vient modifier les pratiques existantes et ajouter un travail axé sur l'accompagnement dans le logement. La multiplication des logements au cours de l'année 2024 a demandé un passage régulier au sein des logements pour permettre d'accompagner les jeunes à la gestion du logement, à la gestion de leur solitude, aider à la confection des repas... mais aussi d'évaluer la capacité des jeunes à respecter le voisinage ainsi que leur capacité à s'approprier leur logement.

Au 31.12.2024, le service ne bénéficie toujours pas de postes de référents logement pourtant essentiels à l'accompagnement éducatif, à la tenue des logements et au soutien des référents éducatifs.

Le bâtiment actuel du service est inadapté en terme de superficie et manque d'espace de bureaux permettant l'embauche des référents logement. Cette problématique sera réglée en 2025 du fait de la

captation d'un bâtiment tertiaire qui permettra au service d'avoir suffisamment d'espace pour recruter ces professionnels.

### La santé des mineurs et jeunes majeurs

Le service ASAMEH poursuit le travail débuté en amont de l'arrivée du jeune concernant la santé. La santé est un domaine auquel l'intégralité de l'équipe accorde une attention particulière. Dès l'intégration du jeune, nous sommes vigilants et attentifs à l'histoire du jeune, à son parcours, qui ont bien souvent des conséquences sur la santé physique et/ou psychique du jeune. En effet, les histoires carenciales, le parcours migratoire (souvent traumatique), l'absence de lien familial peuvent expliquer un état de grande souffrance chez les jeunes accueillis qui nécessite une prise en compte adaptée et un travail de partenariat.

La dimension thérapeutique peut être portée par la relation éducative instaurée. En effet, le travail de lien, de mise en confiance, la capacité à faire confiance en l'adulte, à gérer ses émotions, les ruptures, l'acquisition de l'autonomie psychique... peuvent se travailler au travers de la relation éducative. L'équipe du service travaille et met tout en œuvre pour la création de ce lien. Lorsque le lien s'instaure et qu'il perdure, le service et donc l'institution peut devenir soignante pour le jeune.

Parfois, ce lien et la relation éducative ne sont pas suffisants et les professionnels doivent se tourner auprès de professionnels de santé, soit en interne (IDE du service) soit en externe. En 2024, l'équipe a de nouveau constaté les difficultés d'accès vers le droit commun (recherche de médecin traitant, obtention d'une prise en charge par les CMP, ...).

La psychologue du service a pu intervenir auprès des jeunes quand cela était nécessaire et a participé aux synthèses du mois de janvier au mois de mai 2024, date de son arrêt maladie avant qu'elle démissionne fin novembre 2024. Cette absence n'a pas été sans conséquence sur la santé psychique des jeunes et sur la qualité de l'accompagnement.

### Le lien d'attachement : relations familiales, relations aux pairs et sociales

Les relations familiales : En fonction des jeunes accueillis, certains expriment les relations qu'ils ont pu avoir avec leur famille ou qu'ils peuvent avoir avec leur famille, alors que d'autres, par crainte des enjeux administratifs ou par manque de confiance envers les adultes n'évoquent aucunement les liens qu'ils entretiennent ou non avec leur famille. Cependant, malgré les enjeux administratifs, il ne faut pas oublier dans l'accompagnement que ces jeunes qui ont entre 15 et 17 ans à leur arrivée sur le service, voire même sur le territoire français ont eu une vie de famille en amont et que cette dernière a façonné, en partie, ce qu'ils sont aujourd'hui.

Concernant cette thématique des relations familiales, nous devons favoriser l'expression des jeunes pour leur permettre d'évoquer leurs ressentis sur leur vie dans leur pays, sur ce qu'ils ont vécu enfants, sur les difficultés qu'ils peuvent rencontrer à vivre loin des leurs pour mieux les connaître, mieux les accompagner mais avant tout leur offrir des espaces où ils peuvent en parler. Ne devrions-nous pas

nous autoriser, dans certaines situations, à prendre contact avec les familles pour travailler sur le maintien des liens ? N'est-ce pas essentiel pour un jeune en construction ? Les parents de ces jeunes ne pourraient-ils pas être soutien dans l'accompagnement proposé ? Autant de questions auxquelles il faudra prendre le temps de réfléchir afin de ne pas mettre à mal la situation administrative des jeunes accueillis. Cette thématique a été travaillé en 2024. En effet, en fonction des situations, les professionnels ont parfois été en contact avec des membres de la famille restée au pays par le biais d'échanges téléphoniques via un interprète. Cette pratique sera à poursuivre en 2025.

Les relations aux pairs et la vie sociale : Là encore, en fonction des jeunes, nous n'avons pas toujours une visibilité sur la vie sociale du jeune. En effet, certains aiment raconter ce qu'ils vivent à l'extérieur avec leurs amis rencontrés à l'école ou sur le lieu de travail ou encore leurs compatriotes. D'autres sont discrets, voir mutiques sur ce qui se passent pour eux à l'extérieur. Nous constatons cependant que certains sont pris dans des relations qui peuvent les dépasser (réseaux...) et qui mettent à mal leur projet d'insertion sur le territoire.

Pour permettre aux jeunes une ouverture vers l'extérieur, nous poursuivons les inscriptions dans les clubs sportifs, les espaces culturels ... afin de leur faire découvrir l'environnement mais aussi leur donner la possibilité de découvrir d'autres personnes susceptibles d'être ressources pour eux. Nous poursuivons notre partenariat avec Parrain Par Mille qui permet à certains jeunes de partager des temps lors des week-end ou vacances en dehors de l'institution.

### La scolarité et l'insertion dans la vie professionnelle

L'équipe éducative est en lien avec les établissements scolaires des jeunes, les centres de formations ou encore les employeurs afin de faire le point sur la situation des jeunes. Il faut poursuivre ce travail et l'intensifier pour que le jeune perçoive que les adultes qui l'entourent sont en lien et le soutiennent.

Malgré le peu de jeunes sans solution de scolarité, certains sont en difficulté pour s'inscrire dans un suivi de scolarité ou de formation. Pour cette raison, il est essentiel d'ouvrir les propositions et d'imaginer d'autres types d'accueil en journée afin de proposer aux jeunes d'être accueillis et attendus. En effet, la barrière de la langue peut être un frein à la scolarisation mais les difficultés sociales et/ou psychologiques également. La création du service FSI avait permis, dès l'arrivée du jeune, de lui proposer un positionnement au sein d'un groupe afin de lui permettre l'accès à la langue française par le biais de cours de FLE en attendant une inscription scolaire. En 2024, cette solution de prise en charge rapide dès l'arrivée du jeune n'était plus envisageable du fait de la fermeture du dispositif FSI.

De juin à septembre 2024, l'équipe a pu constater les difficultés à inscrire l'ensemble des jeunes au sein d'un établissement scolaire ou en centre de formation, du fait d'un manque de place.

Le service ASAMEH poursuit son travail de partenariat avec « PROXITE » existant depuis 2020. PROXITE propose la mise en relation entre un jeune et un bénévole afin d'être soutenu au niveau scolaire et dans la création d'un CV ou d'une lettre de motivation par exemple. Ce partenariat permet de

proposer aux jeunes de rencontrer d'autres adultes en activité qui peuvent être des ressources à la sortie du dispositif.

Par ailleurs, au-delà de la langue, l'histoire et le parcours ont un impact important sur la mise en mouvement de certains jeunes, sur la capacité à se projeter, à être sujet...il est indispensable de prendre en compte ces éléments de contexte de vie et de laisser au jeune le temps de se « restaurer » avant de pouvoir se projeter et cela peut prendre plusieurs années, voire toute une vie.

### L'accès à la citoyenneté par la valorisation des compétences et des centres d'intérêts personnels

L'équipe éducative propose à chaque jeune une inscription dans des clubs sportifs, culturels... En 2024, les inscriptions réalisées en septembre ont été nombreuses. Les jeunes expriment le souhait de pratiquer une activité, qu'elle soit sportive ou culturelle en dehors de leur scolarité ou vie professionnelle.

### La garantie des droits des personnes accompagnées et leur participation

Nous mettons tout en œuvre afin de garantir les droits des jeunes accueillis sur le service. Leurs droits sont rappelés dès leur arrivée et il est précisé aux jeunes que seul leur responsable légal (le Conseil Départemental) est en mesure de prendre des décisions le concernant. Nous attachons une importance particulière à rappeler aux jeunes qu'ils sont en droit de demander la lecture de leur dossier individuel et que l'ensemble des documents les concernant doivent leur être lus (rapport social, note d'information, note d'incident...). Nous proposons une prise en charge et un accompagnement individualisé favorisant le développement, l'autonomie, et l'insertion en prenant en compte l'âge et les besoins de chaque jeune.

### La personnalisation de l'accompagnement, la coordination des interventions, la cohérence et la continuité des parcours

La prise en compte de la singularité de la personne, de ses désirs et projets sont systématiquement recherchés lors de l'accompagnement et de la formalisation des objectifs. Cependant, nous sommes parfois confrontés aux enjeux administratifs du jeune qui ne permettent pas toujours l'accès aux désirs du jeune.

En effet, notamment concernant l'insertion professionnelle, un grand nombre de jeunes souhaiteraient pouvoir effectuer un apprentissage pour pouvoir rapidement accéder à l'emploi et être autonome financièrement. En 2024, la possibilité de contracter un contrat d'apprentissage à minorité, faisant valoir le droit au travail après majorité ( le temps du contrat d'apprentissage) a permis à un plus grand nombre de jeunes d'entrer en apprentissage.

## Les pistes de travail pour 2025

- **Installer le service dans des locaux adaptés**
- **Embaucher des référents logement sur l'équipe ASAMEH afin de permettre un travail qualitatif au sein des logements**
- **Faire évoluer les pratiques professionnelles en lien avec l'arrivée des référents logement**
- **Poursuivre la réflexion avec l'ensemble des services diffus de la direction enfance autour de l'harmonisation des pratiques**
- **Ecrire le projet d'établissement qui découlera du projet de pôle en cohérence avec le projet associatif**
- **Faire vivre le CVS**
- **Favoriser le développement des partenariats et les formaliser par des conventions**
- **Favoriser la formation des professionnels en lien avec la prise dans les réseaux des jeunes accueillis**
- **Envisager des groupes de travail sur des thématiques (prévention à la sexualité, à l'alimentation, information à l'arrivée sur la régularisation, guide des nouveaux salariés du service ... )**
- **Favoriser un partenariat avec une piscine afin de sensibiliser les jeunes**
- **Organiser les 10 ans d'ASAMEH**